

de ce genre ne sera plus excusable, car les bas-reliefs de Triquetti, les bénitiers de Moine, les peintures de Ziegler révéleront au public la destination nouvelle de l'ancien palais de la gloire ; mais on sera toujours fort embarrassé pour y placer la chaire, les confessionaux, les orgues, les cloches, et pour y voir clair en temps de neige, ce temple n'ayant pas de recoins, de clocher, ni de fenêtres. Quant à la prière, on n'y a jamais songé ; qui va aujourd'hui à l'église pour prier ?

Certains pays qui nous surpassent en plus d'une chose, et jouissent, pour le moins, d'autant de liberté que nous, ne regardent point l'usage public des armoiries comme un pas fait en arrière. La Prusse, la Hollande, la Belgique, que dis-je, le modèle des états démocratiques, la Suisse, ont conservé pour leurs vieilles armes un respect qui les honore. Ceux qui ont pu se débarrasser des Nassau et des Habsbourg auraient bien eu la force de rejeter leur lion (1) et leur croix (2) ; s'ils les ont gardés, ce n'a point été par amour pour les institutions tyranniques ; un meilleur motif les animait ; l'utilité réelle.

L'Angleterre, qu'il faut citer presque partout où il s'agit d'une perfection matérielle, n'a pas non plus renié le blason. Je ne parle pas ici des armoiries particulières qui sont d'une certaine utilité dans un pays où l'aristocratie nobiliaire est une puissance, et seulement là ; je ne m'occupe que de celles des états, des villes, et des corporations. Les monuments publics appartenant au royaume y portent les armes du royaume, qui *écartèle*, comme on le sait, d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse ; il en est de même pour les agents du gouvernement. Quant aux villes, elles ont leurs écus spéciaux qui aident à reconnaître la destination des hommes et des choses. La cité de

(1) La Belgique.

(2) La Suisse.